

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Saint-Christol.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/48958

- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



Contacts Adressez vos chèques à :

FONDATION



DU PATRIMOINE

↳ Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon

2 bis rue Jules Ferry
34000 MONTPELLIER

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65

E-Mail : fdplanguedoc@wanadoo.fr



↳ Mairie de Saint-Christol

60 avenue de la Bouvine
34400 SAINT-CHRISTOL

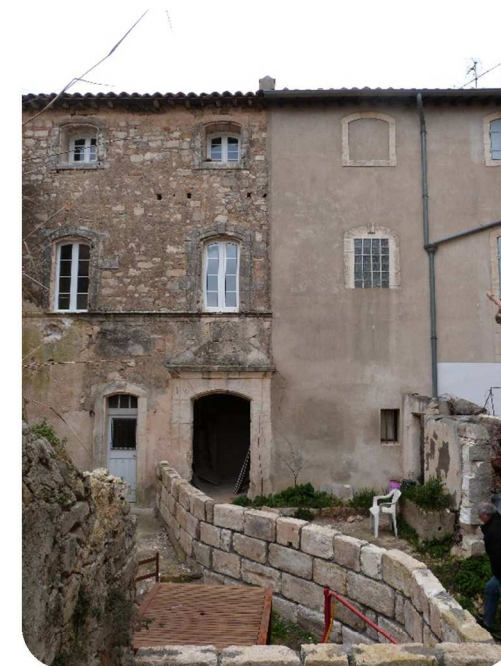
Tél. : +33 4 67 86 88 96

E-Mail : mairie@saint-christol.com

SOUSCRIPTION

Faites un don !

www.fondation-patrimoine.org/48958



ANCIEN CHÂTEAU

SAINT-CHRISTOL



FONDATION



DU PATRIMOINE

Ancien château de Saint-Christol

Saint-Christol, village vigneron, connu pour la qualité de son vignoble souhaite faire connaître et restaurer son patrimoine ancien.

Pendant sept siècles : du 12^{ème} siècle jusqu'à la Révolution française le village fut le siège d'une Commanderie de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem devenu ensuite l'Ordre de Malte.

Parmi les commanderies dépendant du Grand Prieuré de Saint Gilles elle fut l'une des plus importantes.

Les commandeurs, dont certains comme le Bailli de Suffren furent célèbres, édifièrent le château de la commanderie qui fut démolie et rebâti à plusieurs reprises lors des guerres de religion.

Peu à peu, c'est autour de ce château que se développa le village.

Vendu comme Bien National en plusieurs lots après la Révolution ce château fut morcelé et défiguré par ses propriétaires successifs.

La commune de Saint-Christol a engagé une politique de reconquête de ce patrimoine historique qui se traduit par des acquisitions et des travaux de restauration.



Dans un premier temps les travaux envisagés viseront à consolider, à restaurer et à mettre en valeur les édifices situés Place du Christ : le porche d'entrée de l'ancien château, la tour-beffroi située au-dessus du porche avec son campanile et son horloge.

Les abords du porche ainsi que la cour-jardin destinée à relier la future médiathèque et le futur centre multimédia seront réaménagés tant en ce qui concerne les sols que les façades.

Les frontons seront reconstitués avec leurs anciennes armoiries, le puits du château sera restauré et mis en valeur.

Un dispositif d'éclairage sera installé ainsi qu'un panneau d'information sur l'histoire du château.

L'objectif est de redonner à ce patrimoine communal son aspect historique.

Ces actions valoriseront la Place du Christ, place centrale du village, traversée par le GR 653, célèbre chemin de Saint Jacques de Compostelle reliant Arles à Saint Jacques.



Montant et nature des travaux

Le coût total des travaux labellissables de restauration et de mise en valeur du porche d'entrée, du puits, des anciennes salles voûtées du château, de la tour-beffroi, ainsi que de son campanile et de son horloge s'élève à :

339 873,12 €H.T.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de l' « Ancien château de Saint-Christol » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100 €
150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

Libellez votre chèque à l'ordre de :

Fondation du patrimoine – Château de Saint-Christol

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :

- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Château de Saint-Christol ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

➔ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

Par internet

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/48958

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.